

SYNDICAT
INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'EAU SEINE AVAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Depuis plus de 55 ans au service des collectivités

Créé en 1961, le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) est un syndicat mixte regroupant les collectivités compétentes en eau, assainissement et ruissellement.

Fort d'une expérience technique et juridique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et disposant de relations privilégiées avec les partenaires des collectivités (État, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental, exploitants, maîtres d'oeuvre, collectivités territoriales...), le SIDESA propose des conseils et une assistance à maîtrise d'ouvrage à forte valeur ajoutée.

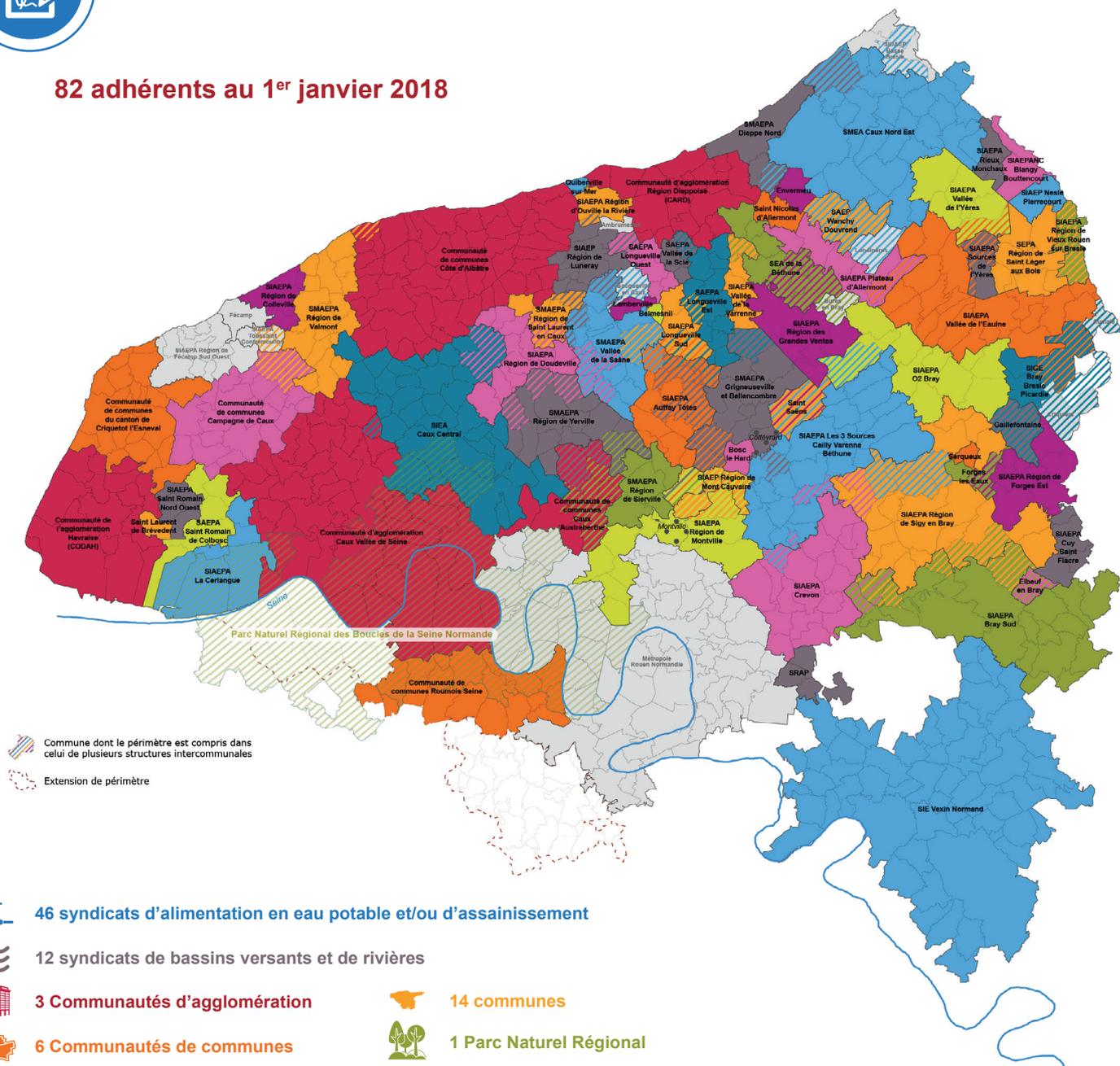


Le Syndicat InterDépartemental de l'Eau Seine Aval



Les collectivités adhérentes du Sidesa

82 adhérents au 1^{er} janvier 2018



Les temps forts 2018



Journée technique sur le renouvellement des réseaux (18/09/2018)



Le SIDESA a organisé, en collaboration avec l'AESN et la FRTP, une journée technique sur le thème du « Renouvellement des réseaux d'eau potable en Normandie ». Cette réunion a eu lieu le 18 septembre 2018 à Rouen (Salle Panorama XXL – H2O).

Les cibles de cette réunion étaient tous les acteurs de l'eau du territoire normand.

Les objectifs étaient :

- D'informer sur le vieillissement des réseaux d'eau potable en Normandie ;
- De connaître les enjeux patrimoniaux, économiques et environnementaux du renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- De faire prendre conscience de la nécessité d'entretenir et de renouveler les réseaux d'eau potable.



Réorganisation des services

L'année 2018 a été marquée par le départ en retraite de Monsieur Norbert GUIBELIN, Directeur Général des Services depuis 2010.

Une réorganisation des services a été mise en place afin de valoriser les compétences en interne et optimiser les ressources.

Claire ROCHELLE occupe le poste de DGS, et poursuit ses activités d'experte juridique. Les fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion de la communication (site internet, newsletters, etc.) sont respectivement transférées à Cécile PAQUIN et à Delphine BOURLIER.

L'expertise technique auparavant assurée par Norbert GUIBELIN est réalisée par deux ingénieurs référents :

- Estelle HUSSON pour ce qui concerne l'eau potable, la protection de la ressource en eau, les eaux pluviales ;
- François-Xavier RIMBOURG pour ce qui concerne les domaines de la gestion patrimoniale, les concessions, les études et les travaux.

L'équipe AMO a en outre été renforcée par une technicienne eau et assainissement qui intervient en soutien des ingénieurs.



Claire ROCHELLE

Directrice Générale des Services

☎ 02 32 18 47 47 📱 06 71 42 35 83

@ c.rochelle@sidesa.fr

Pôle technique



Estelle HUSSON

Ingénieur référent
Protection de la ressource - Eaux pluviales
Chargée d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 47 44 📱 06 30 45 00 14

@ e.husson@sidesa.fr



François-Xavier RIMBOURG

Ingénieur référent
GPAT - DSP - Etudes et travaux
Chargé d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 57 55 📱 06 30 45 27 57

@ f.rimbourg@sidesa.fr



Thomas GINER-BRION

Ingénieur
Chargé d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 47 45

📱 06 47 96 08 42

@ t.ginerbrion@sidesa.fr



Elise LEROUX

Ingénieur
Chargée d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 47 46

📱 06 30 45 14 27

@ e.leroux@sidesa.fr



Céline GATEL

Ingénieur
Chargée d'Affaires AMO

☎ 02 32 18 57 57

📱 06 86 94 20 99

@ c.gatel@sidesa.fr



Delphine BOURLIER

Assistante

☎ 02 32 18 47 47

@ d.bourlier@sidesa.fr

Pôle administratif



Cécile PAQUIN
Assistante de Direction
Finances

☎ 02 32 18 47 47

@ c.paquin@sidesa.fr



Kaïma DJOUBRI
Assistante AMO

☎ 02 32 18 57 56

@ k.djoubri@sidesa.fr



Steve VIBERT

Technicien SIG

☎ 02 32 18 57 59

@ s.vibert@sidesa.fr



Honorine MABIRE

Technicienne eau et assainissement

☎ 02 32 18 57 58

@ h.mabire@sidesa.fr

Moyens financiers



Les collectivités adhérentes acquittent une cotisation annuelle

Chaque adhérent règle la part fixe de la cotisation.

Seules les collectivités adhérentes compétentes en eau potable et/ou assainissement collectif sont redevables, en plus de la part fixe, de la part proportionnelle.

En 2018, le montant de la **part fixe** des cotisations est fixé à **425** euros.

Le montant de la **part proportionnelle** des cotisations est fixé à **0,012** €/m³ d'eau vendus (hors m³ concernant la vente d'eau en gros à d'autres collectivités).

Il existe des règles de plafonnement de la part proportionnelle :

- plafonnement à 15 000 € annuels de 1 250 000 à 6 millions de m³ vendus
- plafonnement à 26 000 € annuels au-delà de 6 millions de m³ vendus

Par exemple, pour une collectivité ayant vendu **50 000 m³** d'eau, la cotisation s'élève à **1 025 €**.
(425 € de part fixe + 50 000 x 0,012 soit 600 € de part proportionnelle)

En 2018

37 155 908 m³

Facturés



324 911 €

Titres émis





Le budget

Résultat exercice 2018



FONCTIONNEMENT

Recettes 905 324,68 €

Dépenses 696 027,49 €

Résultat 209 297,19 €



INVESTISSEMENT

Recettes 20 863,22 €

Dépenses 16 170,02 €

Résultat 4 693,20 €

Résultat exercice 2018 (F + I) :

213 990,39 €

Résultat cumulé en fin d'exercice



FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice précédent 38 852,37 €

Résultat 2018 209 297,19 €

Part affectée à l'investissement 1 806,60 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 246 342,96 €



INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice précédent - 1 806,60 €

Résultat 2018 4 693,20 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 2 886,60 €

Excédent Fonctionnement + Investissement au 31/12/2018 =

249 229,56 €

Les activités en 2018

Le SIDESA a participé à de nombreux groupes de réflexion, journées d'études et événements.



La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)



La participation du SIDESA aux groupes de travail et journées d'études de la FNCCR ont permis de défendre les intérêts de nos collectivités adhérentes, notamment sur les sujets suivants :

- Journées d'étude assainissement non collectif (05/02/18 et 27/11/18)
- Journée d'étude assainissement collectif (28/11/18)
- Impact de la loi NOTRe sur la gouvernance des syndicats (06/02/18 et 06/11/18)
- Journée d'étude sur la protection des ressources en eau (16/02/18)
- Groupe de travail amiante (19/02/18 et 26/03/2018)
- Journée d'étude RGPD (15/03/18 et 04/10/18)
- Commission Grand Cycle de l'Eau (27/03/18 et 14/09/18)
- Groupe de travail cybersécurité (11/04/18)
- Groupe de travail Conseil d'Orientation des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (14/05/18)
- Groupe de travail étude sur les données (01/06/18)
- DSP et commission de contrôle financier (04/06/18)
- Journée d'étude Outils fonciers et ressources en eau (05/07/18)
- Journée d'étude Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) (05/09/18)
- Journée d'étude Ressources en eau et filières agricoles : « Filières » bas-impact & aménagement du territoire (01/10/18)

Nous avons également été sollicités par la FNCCR sur des thèmes suivants :

- Projet d'Arrêté relatif à la réduction de vulnérabilité aux inondations
- Projet de Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable
- Projet de décret modifiant le code de la santé publique
- Projet de décret modifiant les rubriques de la nomenclature EAU du code de l'environnement
- Projet de loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique)
- Consultation de la Commission européenne sur la Directive eaux résiduaires urbaines
- Etude Cycle de la donnée et transformation des systèmes d'information
- Consultation sur le projet règlement européen - REUT (réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation)
- Sollicitation pour améliorer les relations entre collectivités et chambres d'agriculture
- Enquête montant des redevances d'occupation du domaine public
- Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) à enjeu eau
- Consultation sur des projets de décret et arrêtés relatifs aux travaux réalisés à proximité de réseaux sensibles pour la sécurité



IDEAL Connaissances



Le SIDESA a participé à des formations et évènements organisés par le réseau IDEAL Connaissances :

- Les égouts : une source d'énergie renouvelable sous nos pieds
- Traitement des eaux usées : anticiper le développement urbain en protégeant les milieux aquatiques et en optimisant les coûts
- Recyclage indirect des eaux usées, un moyen de sécuriser les ressources en eau potable face au changement climatique
- Lutte contre les micropolluants à la sortie des stations d'épuration

- Curage de lagunes et lits ou filtres plantés de roseaux : enjeux et défis
- La protection des installations d'eau potable face aux actes de malveillance
- De la relève aux compteurs d'eau intelligents
- Comment vous allez dégrader votre rendement de réseau ... ou pas !
- GEMAPI : et maintenant ?
- PFAC : Redevance facultative, modalités à maîtriser
- Suivi de la biodiversité sur les toits végétalisés
- AIPR : Réglementation et formation des agents

- Assises de l'eau : quels enjeux pour quelles ambitions ?
- Loi NOTRe : quel bilan trois ans après ?
- Loi Ferrand : La France va-t-elle vivre avec une gestion de l'eau à 2 vitesses ?
- Proposition Loi Ferrand : quelles incidences sur le transfert de compétences eau & assainissement ?
- L'économie de la prise de compétence eau et assainissement
- Quels services publics d'eau et d'assainissement post transferts de compétences ?
- EPCI à fiscalité propre : quelle opportunité du transfert de la compétence défense extérieure incendie à l'échelle communautaire ?
- Régies eau et assainissement : quels modèles d'organisation ? Comment décider ?



1 h 195 participants

Evolution de la réforme DT-DICT: éclairage juridique du décret du 17 juin 2014

Patricia BULAN, Yann TORLASCO et 193 participants ont été formés.



2 h 78 participants

Quel mode de gestion des services d'eau et d'assainissement ?

Natina Karamoko, Sylvaine TARRADE et 78 participants ont été formés.



2 h 40 participants

Quelles responsabilités juridiques des réseaux : usine et réseaux extérieurs ?

Aurélien BOYER, Aïcha DEFAY et 38 participants ont été formés.



2 h 123 participants

Leptospirose, une maladie en réémergence : quels sont vos agents concernés et comment les protéger ?

Alexandre FRINA, Denis MOUGEL et 121 participants ont été formés.



2 h 100 participants

Décarbonation collective, des bénéfices pour tous : consommateurs, environnement et collectivités.

Valérie DE FLORES, Estelle HUSSON et 98 participants ont été formés.



2 h 107 participants

Les travaux de l'ASTEE sur la gestion patrimoniale. Volet IV : Comptabilité Analytique et analyse des coûts.

Etienne HUGUET, Eric FILLAT et 107 participants ont été formés.

- Grand cycle de l'eau : Pour une clarification des compétences des collectivités
 - Eau et agriculture : Réchauffement climatique et milieux aquatiques
 - Eau et agriculture : Comment prévenir les conflits d'usages autour des milieux aquatiques ?
 - Eau et agriculture : Erosion des sols agricoles : quels impacts sur les milieux aquatiques et quelles solutions ?
 - Agriculture et protection de l'eau : Comment transformer les contraintes en atouts ?
 - Mobilisation des acteurs des territoires et des élus autour des opérations de restauration des cours d'eau
-
- Lanceurs d'alerte
 - RGPD appliqué aux collectivités locales
 - RGPD : Actions prioritaires
 - RGPD : Preuve et protection des données
 - RGPD et Open Data : Quels impacts pour les marchés publics ?



Le SIDESA a assisté au 18^{ème} carrefour de l'eau qui a eu lieu à Rennes les 30 et 31 janvier 2018.

Le Carrefour des Gestions Locales de l'Eau : organisé par IDEAL Connaissances, est le rendez-vous annuel de référence pour tous les professionnels de l'eau : décideurs publics, collectivités locales, opérateurs publics, monde associatif, communautés scientifique. Il fédère chaque année les acteurs publics et privés du secteur grâce à une programmation complète, au coeur de l'actualité et des problématiques de terrain.



Les groupes de réflexion nationaux et régionaux



Le SIDESA est signataire de la charte qualité et intervient lors des réunions de la charte qualité pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il prépare les journées techniques annuelles de promotion.



Le SIDESA est membre de l'observatoire normand des DT-DICT.





Intervention de Monsieur Laurent VASSET lors du Forum des acteurs de l'eau (05/06/2018)

La première campagne 2018 des forums des acteurs de l'eau, organisée par le Comité de Bassin Seine-Normandie et l'Agence de l'Eau, s'est déroulée entre le 5 juin et le 2 juillet 2018, soit 5 forums au programme, répartis sur le territoire du bassin.



Lors du forum organisé au Havre le 5 juin 2018, les premières orientations générales du nouveau programme d'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2019-2024) ont été présentées.



SOMMAIRE			
PRÉAMBULE	4	4. INTERVENTIONS / MODALITÉS OPÉRATIONNELLES	35
1. LE BUDGET DU 11^e PROGRAMME	9	A. Améliorer des collectivités par temps sec et par temps de pluie	36
2. MODALITÉS DES REDEVANCES	17	A.1 Équation des axes rivières urbaines	37
3. INTERVENTIONS/PRINCIPES ET MODALITÉS GÉNÉRALES	27	A.2 Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine	44
3.1 Les principes généraux d'intervention du programme	28	A.3 Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine	50
3.1.1 Principes généraux	28	A.4 Améliorer les capacités	51
3.1.2 Sélection et priorisation des axes	29	A.5 Prime pour épurateur assainissement collectif	57
3.2 Modalités générales d'intervention	29	B. Accompagner les acteurs économiques (hors agricoles)	58
3.2.1 Améliorer les capacités et les équipements	29	B.1 Diagnostic des risques et autres activités économiques non agricoles	58
3.2.2 Centre des axes de l'Agence de l'Eau	29	B.2 Aide à la collecte et à l'élimination des effluents concentrés	64
3.2.3 Améliorer les capacités	30	B.3 Économie d'eau des activités économiques (hors agricoles)	67
3.2.4 Délégation par le conseil d'administration	30	B.4 Sites et stations pollués	71
3.2.5 Gestion des axes	30	C. Accompagner les activités agricoles pour l'eau	76
3.2.6 Prisme d'intervention et priorisation	30	C.1 Accompagner des changements généraux de pratiques ou de systèmes agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau	76
3.2.7 Axes de subvention	31	C.2 Gestion collective de la ressource pour l'irrigation	80
3.2.8 Démarrage des travaux	31	D. Protéger les captages et assurer l'approvisionnement en eau potable	81
3.2.9 Développement complémentaire des axes aux activités économiques	31	D.1 Assurer l'approvisionnement public en eau potable	81
3.3 Développement complémentaire des axes aux activités économiques	31	D.2 Optimiser les pratiques de la ressource en eau domestique d'un des collectivités	87
3.3.1 Développement complémentaire des axes aux activités économiques hors agricoles	31	E. Protéger, restaurer et gérer les écosystèmes humides et marins et leur biodiversité	95
3.3.2 Développement complémentaire des axes aux activités économiques hors agricoles	31	E.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides	97
3.3.3 Développement complémentaire des axes aux activités économiques hors agricoles	31	E.2 Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques - maintien de la biodiversité	106
		F. Améliorer les infrastructures hydrauliques	110
		F.1 Améliorer les infrastructures	116
		F.2 Protection des infrastructures face à la sécheresse	118
		F.3 Ouvrages hydrauliques	119
		G. Accroître les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité	120
		G.1 Études générales	121
		G.2 Surveillance environnementale	122
		G.3 Les opérations pilotes et les experts à projets	123
		H. Mobiliser les acteurs et les territoires	126
		H.1 Les réseaux d'accompagnement et de gestion des eaux SAGE	127
		H.2 La politique contractuelle	128
		H.3 Qualité	129
		H.4 La politique internationale	130
		H.5 Développer l'éducation à la citoyenneté	134
		H.6 Soutien à l'emploi	136
		H.7 Les opérations de communication	139
		LISTE DES ABRÉVIATIONS 11^e PROGRAMME	141
		ANNEXE 1 – CARTES DES ZONAGES DE REDEVANCES	144
		Carte 1 Zone de tarification des redevances pour pollution domestique et usages domestiques et non domestiques hors élevage	145
		Carte 2 Zone de tarification des redevances pour élevage sur la ressource en eau de surface	146
		Carte 3 Zone de tarification des redevances pour prélèvement sur la ressource en sous-sol	147
		ANNEXE 2 – LISTE DES COMMUNES PAR ZONE DE REDEVANCE POLLUTION	148

Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA, a participé à la Table Ronde aux côtés de :

- Denis MERVILLE, Président de l'Association des Maires de Seine-Maritime
- Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo
- Laurent BRESSON, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime
- Isabelle GAILLARD, Présidente du Groupe « EAU Durable et Solidaire » (Comité de Bassin Seine Normandie)
- André BERNE, Directeur de la Direction Territoriale et Maritime Seine Aval de l'AESN

La communication



Rencontres



L'organisation des **commissions thématiques**

En 2018, elles ont porté sur les thèmes suivants :

- Maladies professionnelles dans les services d'eau potable et d'assainissement : Obligations, prévention et responsabilités - Mercredi 18 avril 2018 (Saint Romain de Colbosc)



- Eau potable : Sécurité des ouvrages d'eau potable - Vendredi 29 juin 2018 (Harcenville)



- Affaires Juridiques : Loi du 03/08/2018 relative au transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes - Mardi 27 novembre 2018 (Yerville)





L'organisation de réunions semestrielles d'actualité

Dans un contexte d'évolution réglementaire, de modification du périmètre des collectivités compétentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et du transfert de ces compétences, le SIDESA a mis en place en 2018 des réunions semestrielles d'actualité.

Ces réunions se tiennent sur une demi-journée et permettent :

- D'aborder des thèmes d'actualités, notamment la veille juridique et technique,
- De recueillir les avis,
- De répondre aux questions juridiques et techniques,
- D'échanger sur des problèmes spécifiques (cas pratiques),
- De partager des retours d'expérience,
- D'informer les élus des actions du SIDESA sur les thématiques sur lesquelles il est engagé,
- De relayer des informations en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, etc.

Le SIDESA a organisé deux séries de réunions d'actualité en 2018, chacune sur trois secteurs différents.

Réunion du premier semestre (Grugny, Sigy-en-Bray et Neuville-Ferrières) :

- Proposition de loi relative au transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- Dématérialisation de la commande publique : Obligations des acheteurs publics au 1^{er} octobre 2018
- Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : Obligations des services d'eau et d'assainissement
- Arrêtés et schémas de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : Services aux communes proposés par le SIDESA

Réunion du second semestre (Angerville la Martel, Bosc le Hard, Les Andelys) :

- Actualité législative et réglementaire en matière d'ANC : Impact sur l'organisation des SPANC des orientations du XI^{ème} programme de l'AESN (restriction des aides) et Communication auprès des usagers (résultats d'une enquête nationale de la DGCCRF sur les pratiques commerciales et bonnes pratiques à promouvoir)
- Actualité de l'assainissement collectif
- Etudes diagnostiques en assainissement collectif : Obligations réglementaires, bilan local, enjeux





Information



Le site internet www.sidesa.fr

Le site internet du SIDESA a été mis à jour tout au long de l'année. Les sujets importants (veille juridique, consultations, enquêtes, invitations) font l'objet d'une diffusion aux adhérents via une newsletter.

Afin de valoriser le contenu du site Internet, l'abonnement au journal et l'accès aux articles du site est en accès restreint (limitation de lecture des articles).

Les collectivités non adhérentes pourront continuer à recevoir le journal et à avoir accès au site, via un abonnement annuel de 150 € TTC (1 à 3 accès).

— COMPTE PREMIUM —

Retrouvez une information régulière sur les problématiques de l'eau et l'assainissement, des articles de fond, une veille juridique et les réponses du SIDESA aux questions des collectivités



LE JOURNAL MENSUEL

« Eaux Claires »

Facilement feuilletable en ligne pour rester régulièrement informé



L'ACCÈS À L'INTÉGRALITÉ DU CONTENU DU SITE INTERNET

www.sidesa.fr

Articles de fond, questions-réponses, outils et publications



LES NEWSLETTERS

Ne rien manquer de l'actualité de l'eau et de l'assainissement



TARIF

Collectivité territoriale (1 à 3 accès) : 150 € TTC/an *

Au-delà de 3 accès : nous contacter

*Paiement par mandat administratif auprès du Trésor Public





Le journal « Eaux Claires »

Élaboré en lien avec le site Internet, il est adressé une fois par mois à toutes les collectivités adhérentes du SIDESA et autres abonnés, soit plus de 1 000 personnes (dont environ la moitié hors du territoire du SIDESA). Il permet d'assurer une information régulière sur les actualités, les dossiers de fond, les réponses du SIDESA aux questions des collectivités, la veille juridique. Le graphisme et la présentation ont été améliorés (version feuilletable en ligne).

Il a permis de communiquer sur les grands thèmes de l'année 2018 et notamment sur :

- Service public de DECI et service public d'eau potable ;
- Emplacement réservé, outil de gestion foncière pour la réalisation d'ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- Proposition de loi portant sur la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
- Protection des données : nouvelles obligations des collectivités territoriales en mai 2018 ;
- Réception des ouvrages ;
- Transfert des compétences eau et assainissement à une communauté de communes : mise à disposition ou transfert de propriété des ouvrages ? ;
- Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;
- Dématérialisation des marchés publics : nouvelles obligations des acheteurs au 1^{er} octobre 2018 ;
- Indemnités des Présidents et vice-présidents des syndicats à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et exploitation des services d'eau et d'assainissement.



Les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) permettent de relayer l'actualité « en direct »

Le conseil juridique

L'assistance juridique se rapporte à tous les thèmes concernant la vie des collectivités : de leur organisation et fonctionnement interne à la résolution de litiges en passant par l'exécution de leurs missions dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la lutte contre le ruissellement et les inondations.

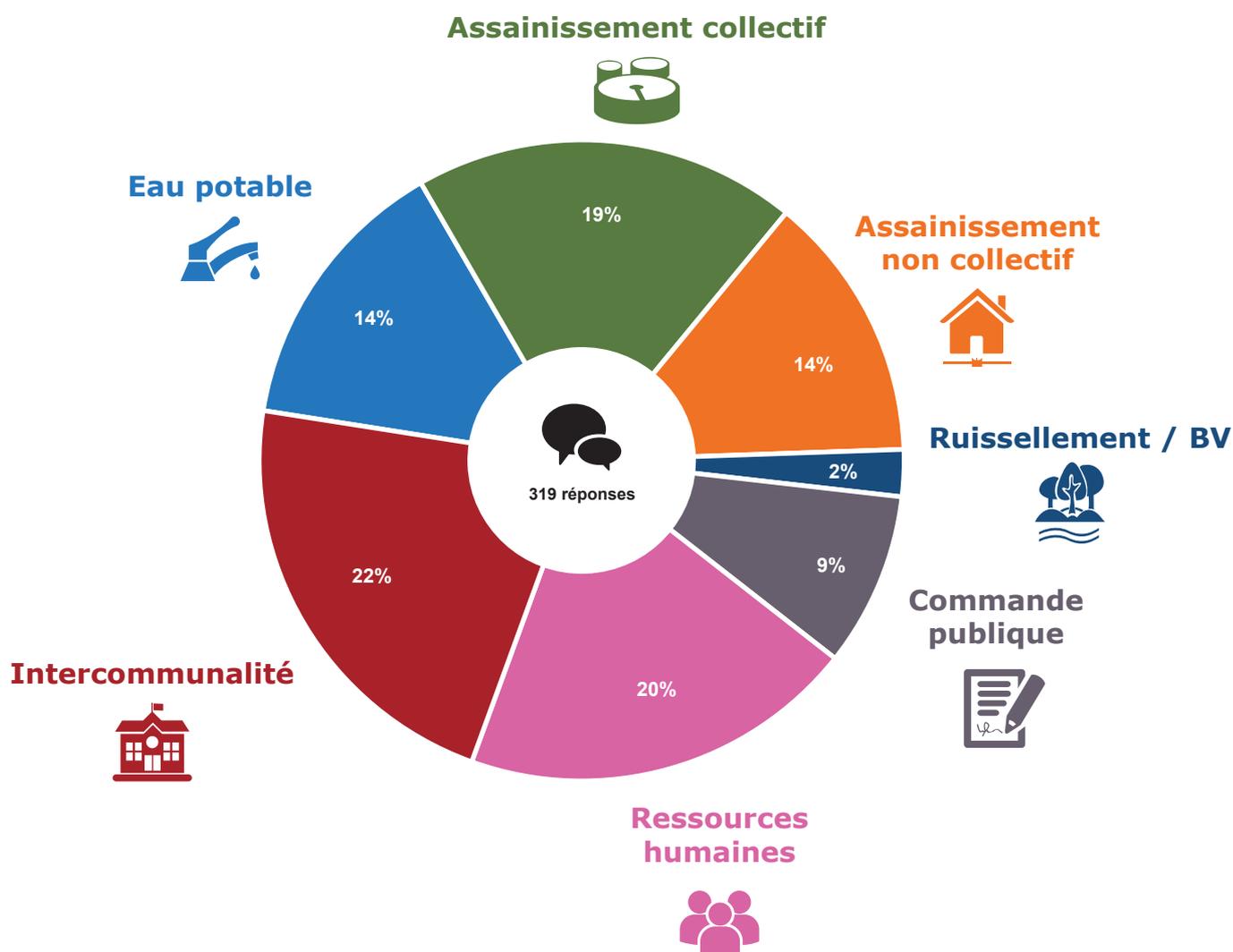
L'assistance juridique est réalisée via des réponses écrites, des consultations téléphoniques, des rencontres avec les collectivités.



Réponses aux questions des adhérents

En 2018, le nombre de questions est en légère diminution (-22%). Moins nombreuses, les questions sont plus pointues et nécessitent davantage d'expertise.

Dans le cadre de la loi NOTRe et de sa modification (loi du 03/08/2018) et du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre, les questions portant sur l'intercommunalité et les ressources humaines ont augmenté.



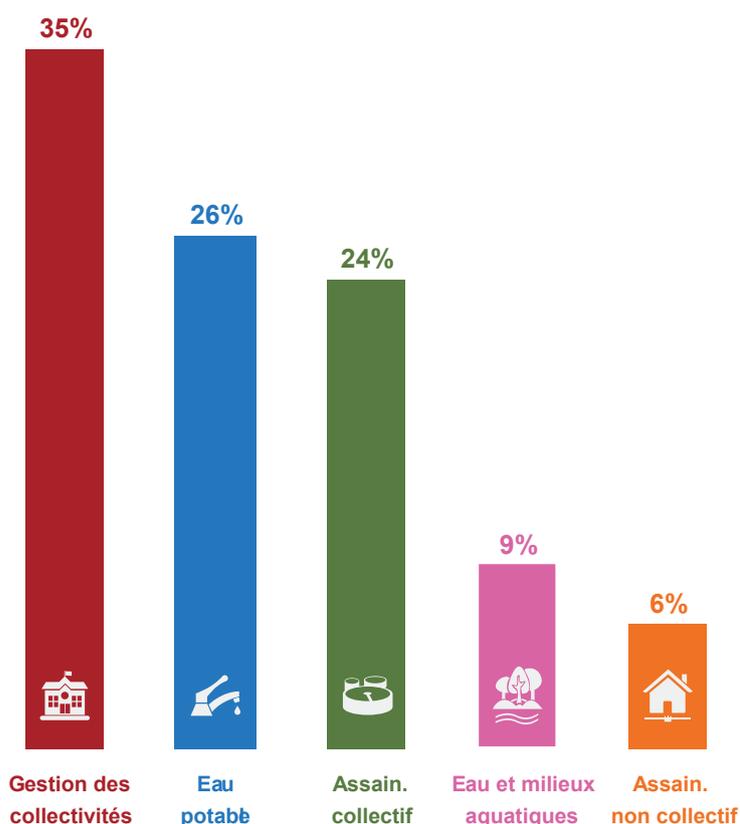
En outre, le SIDESA réalise une veille juridique relayée via le site internet, des newsletters aux abonnés, le journal Eaux Claires et les réseaux sociaux.



Le relais via le site internet

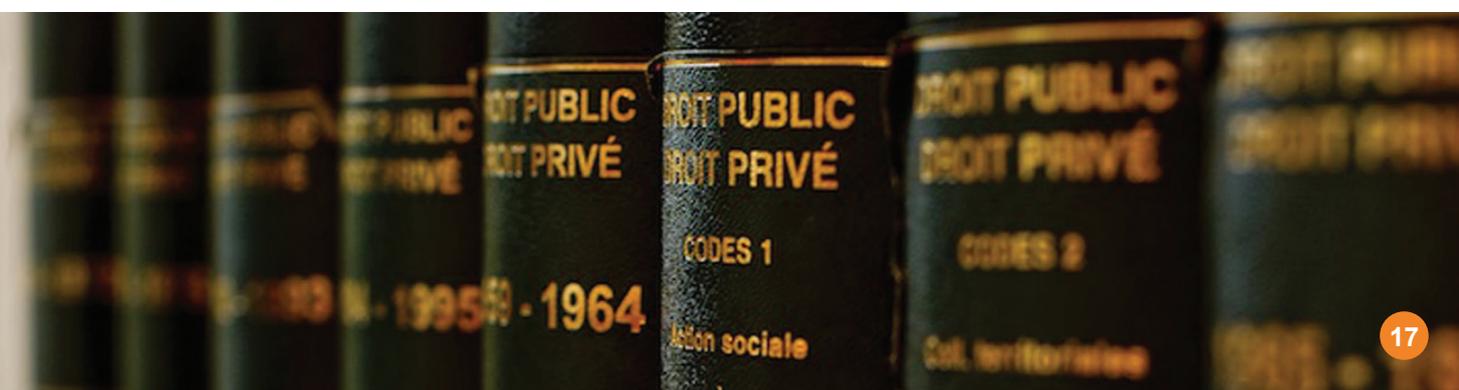
En 2018, certains domaines ont particulièrement fait l'objet de visites sur le site internet :

Les articles les plus visités par thématique



Les articles les plus consultés

- le passage de canalisations publiques en terrain privé
- la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
- le propriétaire d'un terrain est-il propriétaire de l'eau située sous ce terrain ?
- les marchés publics - acomptes et avances
- Biens de retour, biens de reprise et biens propres
- les travaux publics et indemnisation des commerçants
- la consultation de l'ABF
- la transmission des actes au représentant de l'État
- la Commission de Délégation de Service Public
- les marchés publics - pénalités de retard
- le contrôle des raccordements
- la conformité du raccordement
- la servitude de passage des piétons sur le littoral
- la contestation de la facture d'eau
- les marchés publics - ordres de service
- la facturation de l'eau en cas de fuite après compteur
- l'élection des délégués au comité d'un EPCI sans fiscalité propre
- les autorisations de rejet
- la desserte en eau potable des habitations existantes
- le service public de DECI



L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Le SIDESA intervient dans tous les grands domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Nous assurons le montage administratif, juridique et technique, le suivi des procédures et des prestations dans les limites fixées par le maître d'ouvrage. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage constitue une de nos principales activités et source de financement.

En 2018, le nombre de nouvelles affaires est en augmentation, tant pour celles confiées par nos adhérents, que celles confiées par des collectivités non adhérentes.

Le montant moyen des affaires diminue très sensiblement (moins 5%) et s'élève à 7 975 € HT en 2018.

Le montant moyen des affaires confiées par nos collectivités adhérentes augmente (6 770 € HT en 2018, 5 350 € HT en 2017).

Le montant moyen des affaires confiées par les collectivités non adhérentes diminue est de (11 784 € HT en 2018, 19 200 € HT en 2017). Cela est notamment dû aux contrats relatifs aux arrêtés et schémas de DECI conclus avec les communes, d'un montant peu élevé (1 200 € HT en moyenne).

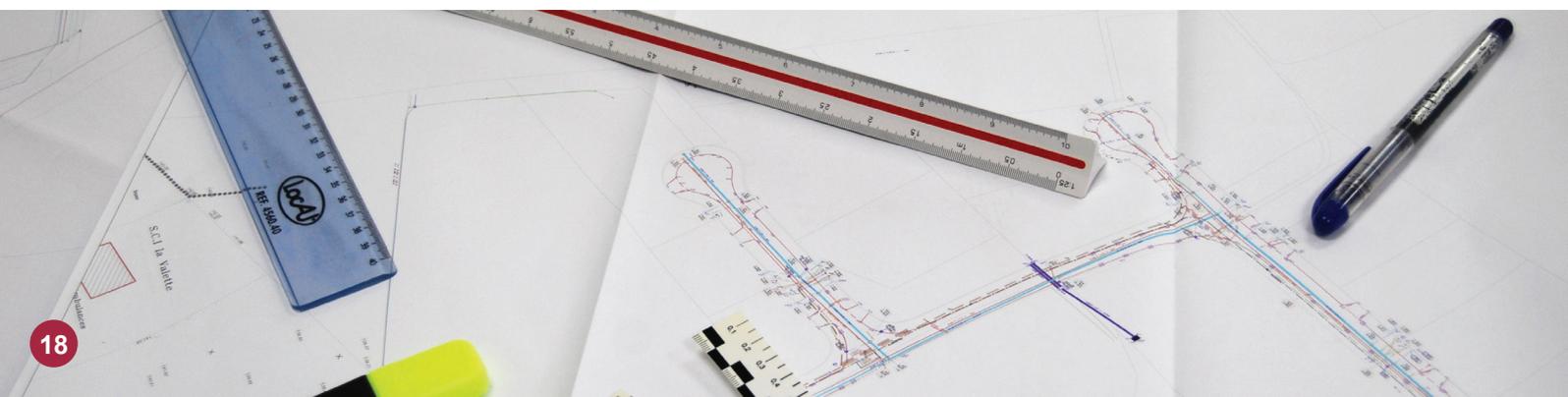


Le SIDESA a proposé en 2018 aux collectivités publiques ses services tarifés d'ingénierie, administratifs et juridiques, notamment dans les domaines suivants :



Défense Extérieure Contre l'Incendie

- Etablissement de l'arrêté communal ou intercommunal de DECI
- Réalisation du schéma communal ou intercommunal de DECI





Les marchés publics

- De prestations intellectuelles : diagnostic de réseaux d'eau potable et d'assainissement, sécurisation de la ressource, BAC, recherche d'eau, maîtrise d'œuvre, traçages, mesures de turbidité, zonages d'assainissement ;
- De services : contrôle des installations d'ANC, conseil technique dans le cadre de contentieux (station d'épuration, barrage) ;
- De travaux : aménagement de STEP, renouvellement de canalisations en eau potable et en assainissement, réhabilitations d'installations d'ANC, réhabilitation et restructuration de réseaux, Mise en conformité de déversoirs d'orage, amélioration du fonctionnement et sécurisation des postes de refoulement viabilisation de voirie pour l'accès et l'exploitation de STEP, installation d'un système de décarbonatation ;
- De mise en œuvre de procédures réglementaires : DUP des captages, déclaration de stations d'épuration, dossiers d'autosurveillance.



Les délégations de service public

Pour les délégations de service public, le volant de nos activités s'est considérablement valorisé puisque nous intervenons sur toute la durée de vie des contrats :

- Audit de sortie de contrat ;
- Procédure de mise en concurrence et négociation, avenants ;
- Contrôle occasionnel portant sur le respect des engagements du contrat, sur la qualité de l'exploitation, sur les aspects financiers ;
- Visites patrimoniales, utilisation des fonds de renouvellement ;
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

La partie contrôle et audit donne de plus en plus de satisfaction, car elle permet de faire un point précis sur la vie des contrats. Elle est particulièrement importante en cas de négociation d'avenant car elle permet systématiquement de réduire les impacts financiers tout en augmentant la qualité du service. Notre action et notre présence seront renforcées dans cette conjoncture difficile où les besoins restent importants mais les engagements en diminution.



Gestion patrimoniale

- Etudes de transferts de compétences eau et assainissement ;
- Etude de transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- Etablissement de conventions de vente d'eau en gros ;
- Etablissement de dossiers d'appel à projets (AESN) pour les travaux de renouvellement de canalisations
- Etablissement d'inventaires (obligatoires pour le 31/12/2013) ;
- Le calcul des indices de connaissance patrimoniale (risque de doublement de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau) ;
- Le développement d'une stratégie patrimoniale pour une bonne programmation des investissements et du renouvellement.



Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval

28 rue Alfred Kastler - 76130 MONT SAINT AIGNAN

Tél. : 02 32 18 47 47 - Fax. : 02 32 18 47 49

www.sidesa.fr - E-mail : sidesa@sidesa.fr

 [@sidesa76](https://twitter.com/sidesa76)  [sidesa76](https://www.facebook.com/sidesa76)